



## Permis de conduire Tunisien pendant récépissé

Par **loulou30**, le **14/09/2012 à 17:28**

Bonjour,

J'ai un titre de séjour d'un an obtenue de consulat française en Tunisie, et j'ai déposé un demande de renouvellement de mon premier titre de séjour à la sous préfecture et j'ai un récépissé de 3mois, ma question c'est: est ce que je peux faire un permis de conduire en Tunisie et le changer en France puisque j'ai pas encore le titre de séjour?

merci de me répondre, car vraiment pas trouver un réponse jusqu'à maintenant.

Par **youris**, le **14/09/2012 à 18:00**

bjr,

vous aviez un an pour demander l'échange de votre permis de conduire.  
voir cette information du site <http://vosdroits.service-public.fr>

Vous devez déposer votre demande d'échange de permis de conduire :

si vous êtes étranger non-européen et possédez un premier titre de séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de séjour "compétences et talents", certificat de résidence pour Algérien), moins d'un an après la date de début de validité de ce titre,

si vous êtes étranger non-européen et possédez un visa de long séjour valant titre de séjour, moins d'un an après la date de validation de ce visa par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Il s'agit de la vignette et du cachet dateur apposé sur votre passeport,

cdt

Par **loulou30**, le **14/09/2012 à 19:57**

merci pour la réponse, mais moi la validité de mon titre de séjour c'est jusqu'à 29 sep 2012, et j'ai un récépissé jusqu'à 08 décembre 2012, est ce que je peux aller faire mon permis en Tunisie dans cette période et après changer en France par un permis français?